



Commune de  
**CRANS-MONTANA**

## CONVOCAATION DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Crans-Montana est convoquée le

**Lundi 22 février 2021 à 19h30**  
**à la Salle polyvalente de Randogne**

L'ordre du jour est le suivant :

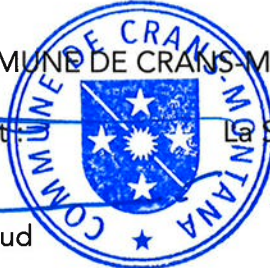
1. Ouverture de l'Assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 31 août 2020.
3. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2021.
4. Lecture et approbation des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire.
5. Présentation de la planification financière 2022-2025.
6. Nomination de l'organe de révision 2021-2024.
7. Sujets d'actualité et divers.

Sous réserve de nouvelles restrictions de la Confédération en lien avec le COVID-19. Un plan de protection sera mis en place afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Recevez, chères citoyennes et chers citoyens, nos salutations les meilleures.

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Le Président :  La Secrétaire ad interim : 

Nicolas Féraud  Carine Vocat

Crans-Montana, le 29 janvier 2021

N.B. : Les annexes peuvent être consultées et téléchargées du site communal [www.commune-cransmontana.ch](http://www.commune-cransmontana.ch).